



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

Revue scientifique thématique semestrielle
Environnement et Dynamique des Sociétés



N° 008

Juin 2023

ISSN

1859 - 5146



Presse Universitaire de Niamey



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)

*Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement*

LERTESS - AD

Revue scientifique thématique semestrielle

Environnement et **D**ynamique des **S**ociétés



Photo de couverture: *Accès à l'eau grâce à la pompe à motricité humaine PMH dans un village du sud de la commune de Magaria, Région de Zinder (Niger), M. WAZIRI M. Zaneidou, 2021*

MAQUETTE & PAO: *Dr MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou, LERTSS/AD, UAM - Niamey*

N° 008

ISSN



1859-5146

JUIN 2023

Note aux auteurs

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- [1]. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
 - [2]. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
 - a) Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
 - b) Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
 - [3]. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).
 - [4]. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS : revueeds@gmail.com.
 - [5]. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
 - [6]. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
 - [7]. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (B. Yamba, 1975, p21). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de : « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : ANTHELME Fabien, BOISSIEU Dimitri, GIAZZI Franck et WAZIRI MATO Maman - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 no2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.
- Exemples :
- ▽ **Pour un article de journal ou revue** : Nom (s) suivi du prénom (s) de l'auteur (s); la date de parution de l'article : le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim., 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciés à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
 - ▽ **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : KILANI Mondher et WAZIRI MATO Maman, 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
 - ▽ **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : MOTCHO Henri Kokou, 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (WAZIRI MATO, éd.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
 - ▽ **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bosso Sud). In: *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors Série, pp.49-61.
 - ▽ **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
- [8]. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
 - [9]. Les cartes, les graphiques et les figures: ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
 - [10]. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
 - [11]. Les tableaux: ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)

Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement
Revue scientifique thématique semestrielle
Environnement et Dynamique des Sociétés

DIRECTEURS DE PUBLICATION

Directeur de publication : Pr AMADOU Boureima

Directeur Adjoint de publication : Pr YAMBA Boubacar

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TCHAMIE T.K. Thiou, Université de Lomé (Togo) ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey, Pr BOUKPESSI Tchaa, Université de Lomé (Togo), Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin), Pr. KABLAN N'guessan Hassy Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

COMITE DE REDACTION

Rédacteur en chef : Pr WAZIRI MATO Maman

Rédacteur en chef Adjoint : Dr DAMBO Lawali (MC)

Membres : Pr MOUNKAILA Harouna, Dr BODE Sambo (MC), Dr ABDOU YONLIHINZA Issa (MC), Dr YAYE SAIDOU Hadiara (MC), Dr BAHARI IBRAHIM Mahamadou (MC), Dr MAMAN Issoufou, Dr KONE MAMADOU Mahaman Moustapha, Dr ALI Nouhou.

Nota Bene : Les opinions et analyses présentées dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS).

ADRESSE :

Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

BP: 418 Niamey - NIGER. **Email:** revueeds@gmail.com

© Copyright : Revue EDS, 2023

COMITE DE LECTURE

- ✿ Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. ELHADJI OUMAROU Chaibou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ABBA Bachir, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ABDOU YONLIHINZA Issa, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ADO SALIFOU Arifa Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. FANGNON Bernard, Université d'Abomey Calavi (Benin)
- ✿ MC. KASSI-DJODJO Irène, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KOUADIO Guessan, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. MALAM ABDOU Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. MAMADOU Ibrahim, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. NABE Bammoy, Université de Kara (Togo)
- ✿ MC. OUATTARA Seydou, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. SOUMANA KINDO Aïssata, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. TRAORÉ Porna Idriss, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

INSUFFISANCE ET PRECARITE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ROUTIER ET MARGINALISATION RURALE EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA : CAS DE LA PLAINE DE MÔ AU CENTRE-OUEST DU TOGO	8
<i>KOURPAI Nabine^{(1)*} et KADOUZA Padabô⁽²⁾</i>	
CARACTÉRISATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DU PARC NATIONAL FAZAO-MALFAKASSA (PNFM) AU CENTRE-TOGO	22
<i>FOUSSENI Faïzou^{(1)*}, ILLOU Mahamadou⁽²⁾ et BOUKPESSI Tchaa⁽³⁾</i>	
AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN : LA TRANSITION URBAINE A L'ÉPREUVE DES ENJEUX TERRITORIAUX	35
<i>BOUAKI KOUADIO BAYA⁽¹⁾</i>	
APPROCHE DE LA DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI AU SUD BENIN (AFRIQUE DE L'OUEST)	49
<i>YAOVI ENAGNON ARSENE Euloge^{(1,2)*}, DEKAKON SATINGO Rolette⁽²⁾ et VISSOH Sylvain^(1,2)</i>	
HISTOIRE ET SPÉCIFICITÉS DU FIQH (JURISPRUDENCE MUSULMANE)	63
<i>DJIBO Seybou⁽¹⁾</i>	
DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL : LE SIG POUR UNE MEILLEURE GESTION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES: LE CAS DES LYCEES DE GUEDEAWAYE	75
<i>FAYE Mor⁽¹⁾</i>	
LES FACTEURS QUI DETERMINENT LE ROLE DE LA FEMME DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE DE L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY 5 (NIGER)	91
<i>BOUBACAR ISSA Ramatou^{(1)*} et AMADOU Boureima⁽²⁾</i>	
INSECURITE ET PROBLEMATIQUE DE GESTION DU PARC DU W AU NIGER	105
<i>IBRAHIM Younoussi⁽¹⁾</i>	
INONDATION DU DALLOL MAORI ET SECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES DANS LA COMMUNE RURALE DE KARA-KARA (DEPARTEMENT DE DIOUNDIYOU, NIGER)	116
<i>ALKASSOUM DIT KASSO Sanoussi⁽¹⁾</i>	
ANALYSE COMPARATIVE DES DETERMINANTS DE L'ADOPTION DES INNOVATIONS AGRO-ÉCOLOGIQUES DES PRODUCTEURS DE COTON AU NORD- BENIN	133
<i>KINMAGBAHOUE F. Hortalin^{(1)*} et YABI AFOUDA Jacob⁽²⁾</i>	
PERCEPTIONS ET STRATEGIES D'ADAPTATION AUX INCERTITUDES CLIMATIQUES PAR LES EXPLOITANTS AGRICOLES DANS LA COMMUNE DE KORSIMORO (CENTRE-NORD DU BURKINA FASO)	152
<i>OUEDRAOGO Ibrahim^{(1)*}, SAWADOGO Boureima⁽¹⁾ et BONKOUNGOU Joachim⁽²⁾</i>	
PERCEPTIONS, MODES DE GESTION ET CONFLITS ASSOCIES AUX TRANSFERTS SOCIAUX MONETAIRES EN MILIEU RURAL NIGERIEN	165
<i>ISSIAKA Haoua⁽¹⁾, ABDOU BAGNA Amadou⁽²⁾ et MAGAGI Soulé^{(3)*}</i>	
ANALYSE DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES REALISEES PAR AGENCE DES MUSULMANS D'AFRIQUE DANS LA COMMUNE RURALE DE KANEMBAKACHE AU NIGER	180
<i>HAROUNA KASSOUM Nazifi^{(1)*}, ZAKARYA IDI Mahamadou⁽¹⁾, MAHAMANE ABDOUL-KADER Moustapha⁽²⁾ et DAMBO Lawali⁽³⁾</i>	

AHMADOU KOUROUMA ET LE DISCOURS DE LA CRISE SOCIALE : LE CAS DE QUAND ON REFUSE ON DIT NON	195
<i>NADJIBEYE Parfait (1)</i>	
UTILISATION DE LA CONTRACEPTION MODERNE CHEZ LES FEMMES EN UNION AU NIGER : UNE ANALYSE MULTINOMIALE DE FACTEURS DISCRIMINANTS	205
<i>SOUMANA Issifou (1)* et ZOURKALEINI Younoussi (2)</i>	
DOUBLE FLORAISON OU REPOSE POSITIVE DU PALMIER DATTIER AU CLIMAT DU SAHEL	218
<i>ZANGO Oumarou(1), SAVADOGO Patrice(2), ABDOUSALAM Saidou(2), REY Hervé(3), LECOUSTRE René(3), ABERLENC Frédérique (4) et BAKASSO Yacoubou(5)</i>	
IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES LIGNEUSES DANS LA COMMUNE DE KETOU AU SUD-EST DU BENIN	229
<i>ALI KOLAWOLE F. M. Rachad(1)* et TCHANGONIYI Akibo Léopold(2)</i>	
PERCEPTIONS PAYSANNES DES INDICATEURS (SIGNES) TRADITIONNELS DES SAISONS SUR LES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES DANS LA COMMUNE URBAINE DE TIBIRI (REGION DE MARADI-NIGER)	243
<i>HADI ABDOU Mahamadou Moustapha(1)*, ILLOU Mahamadou(2) , ABDOU BAGNA Amadou (3) et YAMBA Boubacar (4)</i>	

AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN : LA TRANSITION URBAINE A L'ÉPREUVE DES ENJEUX TERRITORIAUX

BOUAKI KOUADIO BAYA⁽¹⁾

(1) Sociologue, Enseignant-Chercheur, Université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody
Correspondant courriel : bouaki.bayakouadio@gmail.com

Résumé

La transition urbaine dans le District Autonome d'Abidjan connaît un retentissement particulier du fait des villages ébriés insérés dans l'agglomération. Ce retentissement, fait de tensions, de crises, de revendications parfois réprimées, est encore plus tangible à propos des projets d'aménagement d'infrastructures routières. A partir du projet routier devant relier les communes d'Adjamé, d'Attécoubé et de Yopougon (4^{ème} pont), le présent texte revient sur les sinuosités générées par la confrontation entre enjeux de modernisation urbaine et enjeux territoriaux d'un village ébrié situé dans la commune d'Adjamé. Ce faisant, il tente de montrer comment les enjeux territoriaux sont requalifiés, par les villageois urbains, comme enjeux idéologiques de vie et de survie en dépit des alternatives proposées. Puis, à partir des discontinuités et hésitations liées au projet routier ici considéré, il restitue la façon dont l'on est passé, dans le temps, d'un consensus à une opposition farouche, conduisant à redéfinition de certaines composantes du projet.

Mots-clés : *Transition urbaine – territoire – infrastructures routières – ébriés – Abidjan.*

ROAD INFRASTRUCTURE DEVELOPMENT IN THE AUTONOMOUS DISTRICT OF ABIDJAN: URBAN TRANSITION AND TERRITORIAL ISSUES

Abstract

The urban transition in the Autonomous District of Abidjan has a particular impact because of the Ebrié villages inserted into the urban area. This repercussion, made up of tensions, crises, and sometimes suppressed claims, is even more tangible in relation to road infrastructure development projects. Starting with the road project that is supposed to link the communes of Adjamé, Attécoubé and Yopougon (4th bridge), this text looks back at the sinuosités generated by the confrontation between urban modernization and territorial issues in an Ebrié village located in the commune of Adjamé. In so doing, it attempts to show how territorial issues are reclassified by urban villagers as ideological issues of life and survival despite the alternatives proposed.

Then, based on the discontinuities and hesitations linked to the road project under consideration here, he shows how, over time, a consensus was reached and then fierce opposition, leading to the redefinition of certain components of the project.

Keywords : *Urban transition – territory – Road infrastructure – ébriés – Abidjan.*

Introduction

La transition urbaine d'Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire, s'est traduite globalement par une métropolisation entamée (Oura, 2013, Yao, 2014) avec la mise en service du port autonome d'Abidjan en 1951 (Yao, 2014), du pont Félix Houphouët Boigny en 1958 et du pont Général de Gaulle en 1967 et la construction de bien d'autres infrastructures de divers types (boulevards, avenues, aéroport international, ...). La particularité de cette transition urbaine, amorcée depuis la période coloniale (Kipré, 1985), renvoie à un double aspect temporel et territorial. L'aspect temporel renvoie aux ruptures, aux indécisions, aux retards dans la mise en œuvre des projets urbains (Hecker, 2017). Tandis que l'aspect territorial rappelle les formes d'appropriation opérées par les populations urbaines, - en termes de villages ébriés, de quartiers, de cités, - bien avant l'avènement des perspectives d'aménagement et de métropolisation de la ville d'Abidjan (Yapi, 1994 ; Kipré, 1985).

Les premiers jalons du projet de métropolisation d'Abidjan se sont traduits par des transformations territoriales subies et vécues par une frange des villages de la fratrie *bidjan*. En effet, les projets de construction des deux premiers ponts de la ville d'Abidjan susmentionnés ont conduit à une délocalisation des populations du village d'Anoumambo (actuellement situé dans la commune de Marcory). Ces populations ont cédé leur site initial du Plateau pour s'installer temporairement à Treichville (anciennement dénommé Comikro) avant de se retrouver sur leur site actuel. Des villages de la même fratrie *bidjan* tels que Cocody-village et Blockhaus se sont vus territorialement limités par le développement de la commune de Cocody et par la construction de l'hôtel Ivoire (actuel Hôtel Sofitel d'Abidjan) et d'autres résidences de haut standing comme celui du premier président de la Côte d'Ivoire. Plus largement, plusieurs villages ébriés - toutes les fratries confondues - ont fait l'objet de déguerpissement-relocalisation tout au long du processus de métropolisation de la ville d'Abidjan. Dans cette perspective, les villages de la commune de Yopougon semblent en détenir le record emblématique (Botti-Bi et al, 1999).

Dans les processus de déguerpissement - très souvent marqués par des contestations, des oppositions et surtout dans un contexte de pensée unique, des sites de relocalisation sont généralement proposés en compensation. C'est dans un tel cadre que les populations d'Adjamé-village se sont vues attribué un site de recasement dans la commune de Cocody en 1975, après un premier déplacement pour la construction du boulevard lagunaire. Et ce, en vue de la construction d'une voie devant relier le

carrefour de l'Indenié (commune d'Adjamé) à la commune de Yopougon à travers un pont passant par la commune d'Attécoubé. Toutes les dispositions avaient été prises : les riverains d'Adjamé-village, d'alors, se sont approprié le site de recasement. Cela s'est traduit par la répartition des lots entre générations et classes d'âge du village. Tout cela s'est fait tout en résidant le site initial à déguerpir. Du côté des décideurs, le projet d'infrastructure routière ayant occasionné l'attribution du site de recasement est abandonnée ou mise en veille pour être plus exact. En effet, dès l'année 2018, avec la mise en route de divers projets d'envergure comme pour relancer le processus de métropolisation freiné par de multiples crises tant économiques, sociales que politiques, les autorités gouvernementales décident de remettre le projet au goût du jour.

Là où les promoteurs du projet s'attendaient à un redimensionnement actualisé des négociations initiales, ils sont confrontés à une opposition farouche, à une fin de non-recevoir si déterminée au point qu'ils décident d'un ouvrage (un viaduc) qui enjambrera² le site du village en lieu et place du déguerpissement prévu. Car, pour les riverains d'Adjamé-village, il n'est plus question de relocalisation. Ce refus s'est traduit par des manifestations parfois réprimées, par des rencontres avec plusieurs personnalités au sommet de l'État. Bien qu'ayant pris possession du site de recasement proposé, pourquoi les riverains ébriés d'Adjamé-village sont si opposés au déguerpissement ? Quelles sont les requalifications de sens, en termes de territoire, à partir desquelles ils parviennent à faire plier les promoteurs du projet ?

Les villages ébriés, au cœur de la transition urbaine abidjanaise, ont fait l'objet de plusieurs productions scientifiques et de débats. Plusieurs tendances s'observent. L'une d'elles concerne la perception victimisante des effets de ladite transition urbaine (Oura Kouadio, 2013). Suivant cette perspective, tout se passe comme si le processus d'urbanisation aurait pu se faire tout maintenant les villages ébriés dans un état rural et surtout agricole. C'est ainsi que certains auteurs comme C. Terrier (1996) déplorent l'inexistence de terroirs agricoles villageois. On a, ailleurs, l'évocation d'une certaine pression urbaine (Gnabeli et Lognon, 2011) comme si les riverains des villages contestaient le fait urbain d'une part et d'autre part, comme s'il s'est agi de spoliation ou d'expropriation sans consentement. D'autres encore parlent de pression foncière et de limitation d'étendue géographique de ces villages alors que les riverains de ces villages sont délibérément passés de l'économie de plantation à une économie urbaine protéiforme incluant le marché du foncier.

A l'examen des travaux antérieurs, un amalgame frappant apparaît à propos de l'ensemble des ressources engagées, par les villages ébriés, volontairement ou non dans le processus d'urbanisation. Il faut faire la part des choses entre ce qui est délibérément

² Le projet en cours de réalisation au moment de la collecte de données, le viaduc n'ayant pas encore connu un début de travaux.

mis à contribution par les villages ébriés du fait de leur primo-installation dans la capitale économique et la dévastation vécue et crainte par ces mêmes villages en termes de territorialisation, dé-territorialisation et re-territorialisation. De toute façon, le fait de s'inscrire délibérément sur le marché du foncier urbain en engageant les parcelles agricoles est une prémisse des formes d'inscription territoriale opérée par les villages pris en compte par la ville. Le fait est que l'ensemble des travaux évoquant la perte de terres, la pression foncière n'attachent pas une attention particulière à la notion de territoire. Alors que les villages de toutes les fratries *bidjan*, *songon* et *akouai* se réfèrent, de façon continue, à un ordre territorial et aux arrangements propres à l'ensemble de ces villages mais également aux spécificités de chaque village. Les limites territoriales entre villages sont connues d'eux et continuent de les régir en dépit de la forte urbanisation.

Au regard de ce qui précède, le présent texte compte démontrer que l'urbanisation n'est pas subie par les villages *bidjan* à tous égards mais plutôt que des enjeux territoriaux considérés et projetés comme irréductibles se sont mis en place à partir des enjeux renouvelés de la transition urbaine abidjanaise. Pour ce faire, le cas du projet routier devant relier la commune d'Adjamé à celle de Yopougon en passant par celle d'Attécoubé a servi de terrain d'investigation.

Avant de restituer la démarche méthodologique de l'étude, il convient de préciser les perspectives conceptuelles associées aux notions de « transition » et de « territorialisation » tout en explicitant les implications mutuelles de ces dernières. Car, la méthodologie mise en œuvre repose largement sur ce cadre conceptuel.

En sociologie, la transition évoque clairement le changement social (Hamel et Sfia, 1990). Le concept est généralement entendu comme le passage d'une situation sociale à une autre (Mattern, 2015), d'une forme de société à une autre (Bernier, 1990). La territorialisation, quant à elle, renvoie à un processus d'appropriation qui peut être juridique (la propriété) ou symbolique (sentiment d'appartenance). Pour Debarbieux (2009), c'est l'ensemble des actions, des techniques et des dispositifs d'action et d'information qui façonnent la nature ou le sens d'un environnement matériel pour le conformer à un projet territorial. De fait, les territoires sont objet d'affects collectifs et individuels.

Sous ce rapport, la présente réflexion pose que les transformations générées par l'urbanisation s'accompagnent toujours de formes de territorialisation particulière. Ce qui permet de postuler que le processus d'urbanisation ou encore de transition urbaine rime avec des enjeux territoriaux sans cesse redéfinis et actualisés par les villages ébriés de la ville d'Abidjan.

Sur la base d'une telle perspective, l'opérationnalisation du travail de recherche a consisté à se saisir du discours actuellement tenu par les riverains d'Adjamé-village

(commune d'Adjamé) pour contrer le projet routier ayant envisagé initialement le déguerpissement d'une partie du village.

En postulant que la transition urbaine s'accompagne inéluctablement de la variation des enjeux territoriaux chez les Ebriés, la collecte de données s'est à la fois appuyée sur la documentation en lien avec l'histoire de l'urbanisation du District Autonome d'Abidjan, les différents rapports et schémas d'urbanisme. Puis, en rapport intime avec les développements récents liés à la réalisation du projet d'infrastructures routières devant relier la commune d'Adjamé à la commune de Yopougon avec pour point de départ le carrefour de l'Indenié, des entretiens approfondis ont été réalisés avec plusieurs acteurs impliqués. Cette série d'entretiens s'est effectuée avec 1 chef projet de l'AGERROUTE, 2 autorités municipales d'Adjamé, 1 agent du BNEDT, 2 membres de l'ONG en charge de la mise en œuvre du plan d'action et de réinstallation (PAR), 1 notable de la chefferie villageoise, 1 responsable de jeunesse du village et 1 membre de la communauté villageoise, soit 9 participants. Les entretiens ont porté sur les événements survenus lors de la réactivation de la mise en œuvre du projet. Ce faisant, les fondements de la mise en place des infrastructures ont été évoqués avec tous les participants, les formes de négociations, de sensibilisation, de transaction, ont été passées en revue lors de chaque entretien.

Une attention particulière a été accordée aux enjeux territoriaux dans la production discursive des riverains d'Adjamé-village ayant participé à l'étude. Ce focus revêt un fondement intéressant dans la mesure où l'objectif du présent texte vise à dégager ce qui est en jeu en termes de survie collective dans les imaginaires de ces riverains. Les entretiens ont visé à cerner ce à quoi tiennent tant les populations riveraines d'Adjamé-village au point d'opposer une fin de non-recevoir si péremptoire. Pour atteindre ces enjeux territoriaux, la méthodologie de l'étude a consisté à cerner les variations sémiotiques dans le temps en rapport avec les différentes productions urbaines.

Sur la base de ce dispositif méthodologique, le texte tente de retracer la façon dont les projets d'infrastructures urbaines ont été accueillies par les villages ébriés dès l'entame de la métropolisation d'Abidjan tout en insistant sur le sens et les enjeux du contexte. Puis, à partir du cas du projet étudié ici, le texte met en lumière, d'une part, les temporalités des projets dans la transition urbaine et les retraductions que les riverains d'Adjamé-village en font, d'autre part. Ainsi, le texte démontre finalement que le rapport à l'urbanisation opère dans les mêmes termes que les débuts de la transition urbaine mais avec des arguments territoriaux différents.

1. Les plans d'aménagement et d'urbanisme et les villages ébriés dans la transition urbaine

Le processus de métropolisation de la ville d'Abidjan, c'est-à-dire la fabrique de la transition urbaine, relève de plusieurs plans successifs d'aménagement. En se référant

à la rétrospective proposée par Yao (2014), il est possible conclure à l'occultation des villages ébriés qui ont peuplé la région avant les premiers jalons d'urbanisme amorcé avec le plan de 1928 (Yao, op. cit, p. 46). L'un des faits marquants de ces plans, c'est l'assimilation des villages – marquant sur le plan territorial la primo-installation – aux habitats spontanés non planifiés précaires au sens de Yapi (1994). De fait, jusqu'à présent, plusieurs de ces villages apparaissent comme des exceptions d'un point de vue des principes de lotissement et de régularité urbanistique. Parfois, les villages ayant été recasés plus d'une fois et de facture récente font exception dans l'exception. Plus précisément, ces villages présentent une allure de ville s'inscrivant dans un plan directeur d'urbanisme validé (le village d'Abobo-Baoulé en est un exemple). Dans une telle perspective, Adjamé-village se présente en discontinuité avec les structurations urbanistiques environnantes. Tout se passe comme si le fait de la primo-installation dispense certains villages ébriés comme Adjamé-village de la conformité aux différents schémas directeurs d'Abidjan, aux lotissements et à la régularisation urbanistique.

Un autre élément de la fabrique de la transition urbaine abidjanaise renvoie à la disponibilité foncière dans les premières phases de la métropolisation d'Abidjan. Cette disponibilité foncière constitue l'un des structurants et l'un des supports de projection de tous les plans d'urbanisme qui ont été décidés et mis en œuvre. Perçues comme abondantes par les décideurs et les concepteurs des plans directeurs, les terres agricoles des ébriés sont converties en foncier urbain (Terrier, 1996) avec les formes de compensation convenues dans le contexte du lendemain de l'Indépendance. Gnamba-Yao (2014) en fait une synthèse rétrospective amplement féconde. Au regard de la dispersion géographique de l'ensemble des villages ébriés (en termes de proximité ou non d'une baie lagunaire donnée), il apparaît évident que le potentiel foncier était largement au-dessus de leur capacité de mise en valeur agricole. Et les retombées financières associées aux différents aménagements réalisés indiquaient déjà ce que pourrait représenter ce marché du foncier urbain qui s'annonce. Par exemple, avec le plan de l'AURA (Atelier d'Urbanisme de la Région d'Abidjan) de 1969, l'occupation de 4 500 hectares a été envisagée sur les plateaux du Banco en vue de la construction de logements. Sur le plan financier, Yao (2014) précise que « *L'application du plan SETAP, prévue en quatre étapes de 1960 à 1972, devait enchaîner des engagements financiers de l'ordre de dix-huit milliards de francs FCA, liés à l'indemnisation des personnes expropriées, ...* ».

Dans ce contexte, les terres agricoles, dont le manque va être relevé plus tard par Terrier (1996), se présentent comme des leviers d'une transition vers l'urbain à travers la transaction compensatoire mise en vigueur. Du coup, les débuts de la transition urbaine ont fait miroiter aux yeux des propriétaires de terres les perspectives économiques et marchandes jamais atteintes avec les spéculations agricoles de divers types. Ces transactions de compensation donnent un nouveau sens au statut de la propriété foncière. Si les déguerpissements occasionnés par les projets d'aménagement

urbain ont perturbé les enjeux territoriaux en termes collectifs, les compensations financières des personnes expropriées³, dans le contexte des années 1960-1970, se sont présentées comme une alternative marchande pertinente aux marchés des spéculations agricoles. Du coup, la nouvelle économie marchande liée au foncier au sein des villages ébriés devient un des leviers de la transition urbaine amorcée depuis la période coloniale. Le passage d'une économie agricole et de subsistance à une marchandisation (d'abord sous forme de compensation) du foncier a constitué l'un des facteurs favorables de la mise en place de la transition urbaine abidjanaise.

Ici, les enjeux territoriaux des fratries ébriés sont axés sur les frontières d'établissement et de peuplement. De fait, une inter-reconnaissance des territoires propres⁴ à chaque fratrie, à chaque village et à chaque famille est en jeu et devient enjeu face à la nouvelle aubaine urbaine. Les ressources foncières sont structurées dans une perspective de captation des retombées liées aux différents plans d'aménagement urbain. Dans l'occupation des terres coutumières en vue de l'aménagement urbain d'Abidjan, les enjeux territoriaux se sont joués et continuent de se jouer sur les formes de reconnaissance mutuelles construites selon l'appartenance aux différentes fratries des Ebriés. On voit bien que le contexte sémiotique s'appuyant sur les opportunités économiques qu'offrent l'amorce de la transition urbaine délégitime l'économie agricole au profit de l'économie liée au foncier qui s'urbanise, à la cession de terres et aux compensations qu'elles procurent. Les éléments composant le lancement de la transition urbaine offrent ainsi des structurants des cadres de pertinence économiquement et socialement fondés. On peut comprendre les formes d'atténuation dont se consolent les victimes de déguerpissement dans ce même contexte.

Mais la transition urbaine présente aussi des facettes dont les temporalités informent sur les possibilités de cerner constamment ce qui se joue. Ainsi, l'aubaine d'une économie foncière plus fructueuse portée par la transition urbaine s'émousse dans le temps et les compensations sont postérieurement vécues et présentées comme insignifiantes et les transactions opérées et consommées de longue date sont rangées dans le registre de la donation. Le constat de cette variation sémiotique invite à interroger comment le fonctionnement des projets inscrits dans le long temps porte les germes de sa contestation ultérieure. L'exemple des configurations nouvelles entre une partie des populations impactées et les différents rythmes d'un même projet, ici le 4^{ème}

³ Voir un exemple de protocole d'accord sur l'indemnisation à l'image des protocoles d'indemnisation qui se font conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

⁴ Le notable d'Adjamé interroge l'exprime comme suit : « *L'État de Côte d'Ivoire a demandé via son ministre de la construction et de l'urbaniste Alex Thierry Legré que nous cédions nos terres pour faire développer Abidjan ... d'abord jusqu'au Plateau à la rue du commerce jusqu'ici, c'est Adjamé-village nous avons donné ... de l'école de police jusqu'à Gobelet, on prend le carré pour sortir jusqu'à Abobo ANADOR pour sortir encore jusqu'à la cité Fermont, Yopougon tout ça c'est Adjamé-village ... c'est le plus grand village ...* »

pont d'Abidjan, permet de restituer comment se compose une variation sémiotique contextuelle.

2. De l'acceptation au refus d'un même projet : une variation sémiotique !

La transition urbaine abidjanaise s'est également traduite par des projets de construction de nombreuses voies expressives et aussi de ponts (viaducs lagunaires) devant relier les communes entre elles. C'est ainsi que, parmi les projets d'infrastructures routières prévues, les boulevards Latrille, Valéry Giscard, Nangui-Abrogoua, la voie triomphale, les autoroutes de Bingerville et du Nord ont été construits. Plusieurs ouvrages ont également démarré avec les procédures d'indemnisation et de recasement mais n'ont pas connu leur achèvement. Et le projet aujourd'hui dénommé « projet du 4^{ème} pont » fait partie des projets ayant connu une mise en veille.

Pour ce qui concerne particulièrement le projet dit du « 4^{ème} pont », son lancement remonte dans les débuts des années 1970. Il s'agit d'un projet lancé dans le même contexte sémiotique que les différents plans d'aménagement évoqués dans la section ci-dessus. L'abandon du projet pourrait être mis sur le compte des effets conjoncturels de la crise économique qui a sévi du milieu des années 1970 jusqu'au début des années 1980. Le projet dit du « 4^{ème} pont » est conçu pour accroître la mobilité entre les communes d'Adjamé, d'Attécoubé et de Yopougon. Composés de plusieurs ouvrages d'art, il est constitué d'une infrastructure routière ayant 40 mètres d'emprise au sol et une traversée de la baie du Banco avec des échangeurs.

Dans sa réalisation, Adjamé-village devait céder une emprise de 40 mètres rasant des habitations construites dans un modèle assimilable à des constructions spontanées au sens de Yapi (1994). Les autorités coutumières d'alors n'y ont vu aucun inconvénient. Au regard du contexte sémiotique qui prévalait, un site de recasement des riverains d'Adjamé-village a été octroyé aux II-Plateaux et des indemnités dont le montant ne nous est pas connu ont été perçues. A partir de 2018, le gouvernement ivoirien décide de la reprise du projet. Des études sont réalisées en fonction des dispositifs juridiques et réglementaires en vigueur. Les études signalent 11 508 ménages affectés et 6 967 bâtis potentiellement affectés dont 947 bâtis dans la commune d'Adjamé, selon le Rapport d'EIES, 2019 portant sur le projet d'aménagement du 4^{ème} pont et les autres composantes. Un protocole d'accord est signé, en 2020, entre le ministère en charge des infrastructures et la chefferie d'alors dont deux points semblent en résumer la teneur : i) le bitumage des voies du site recasement des II-Plateaux ; ii) en contrepartie, la chefferie d'Adjamé-village s'engage à ne pas contrarier la mise en route du projet.

L'année 2021 constitue un moment de renouvellement politique dans toutes les fratries ébriés (*bidjan*, *akouai* et *songon*). Ce renouvellement est particulièrement marquée par

une critique sévère adressée à la génération sortante pratiquement dans tous les villages. Cette remarque concernait le manque de rigueur dans la gestion des ressources communautaires notamment. Ainsi, la chefferie nouvellement installée à Adjamé-village se lance dans une recherche de tous les pans de la vie communautaire pouvant constituer des niches génératrices de ressources. Un nouveau contexte sémiotique apparaît. Le site de recasement est, certes, viabilisé et bitumé conformément au protocole d'accord de 2020 précédemment évoqué mais ce site ne semble pas combler les enjeux territoriaux d'Adjamé-village. Dans un contexte de forte urbanisation, ce village désigné comme chef-lieu de la fratrie *bidjan* est menacé de disparition puisque le site de recasement n'est pas perçu, par eux, comme approprié pour tenir lieu de chef-lieu. Ainsi, la façon dont les portions de terres du site de recasement ont été réparties est l'objet d'une nouvelle lecture par les riverains d'Adjamé. Laisser le projet raser une partie du site ancien du village est pressenti comme une disparition territoriale.

Pour bien fixer les enjeux territoriaux au cœur de leur refus du projet, les riverains d'Adjamé-village recourent à deux éléments de justification : le fait d'avoir trop donné à la ville d'Abidjan et l'éventuel déracinement symbolique de leur patriarche, Nangui Abrogoua. Sur la base de ces deux éléments idéologiques, les riverains d'Adjamé-village, à travers la chefferie nouvellement installée, présentent le projet comme un facteur d'extinction du territoire du chef-lieu des *Bidjans*. Tout se passe – à tout le moins pour les tenants actuels du pouvoir à Adjamé-village – comme si les chefferies des débuts du projet dit de « 4^{ème} pont » et ceux qui ont récemment cédé le pouvoir villageois local n'en ont pas suffisamment mesuré la gravité. Un notable d'Adjamé-village l'exprime comme suit :

« ...nos parents ont décidé de mettre ça en valeur et de pouvoir donner ça aux jeunes ... on a signé un protocole d'accord avec l'État de Côte d'Ivoire le 4 février 1972 qui permet l'extension d'Adjamé-village. L'État de Côte d'Ivoire a demandé via son ministre de la construction et de l'urbanisme Alex Thierry Legré que nous cédions nos terres pour faire développer Abidjan ... d'abord jusqu'au Plateau à la rue du commerce jusqu'ici, c'est Adjamé-village nous avons donné ... de l'école de police jusqu'à Gobelet, on prend le carré pour sortir jusqu'à Abobo ANADOR pour sortir encore jusqu'à la cité Fermont, Yopougon tout ça c'est Adjamé-village ... c'est le plus grand village... » (Un notable et conseiller du chef d'Adjamé-village).

Cet état de fait donne à remarquer que les cycles des projets d'infrastructures routières sont en déphasage avec les cycles de renouvellement des générations et classes d'âge dans les fratries ébriés. Cette remarque permet de dire que, dans le contexte de la transition urbaine, les villages ébriés sont passés de catégories de générations et de

classes d'âges antérieures à l'urbain à des catégories de générations et de classes d'âges façonnées par l'urbanisation elle-même. Il apparaît très clairement que la transition urbaine abidjanaise ait contribué à façonner un nouvel espace sémiotique avec des catégories d'acteurs dont les enjeux ne sont plus à un niveau d'opportunités économiques mais à des enjeux territoriaux de survie. La conversion des ressources foncières en ressources d'opportunités économiques n'est plus si pertinente, ce sont les enracinements symboliques qui sont maintenant engagés. Pour avoir subi plusieurs déplacements pour cause d'utilité publique, les riverains d'Adjamé-village se positionnent comme une entité avec laquelle la transition doit composer. Accepter de se déplacer à nouveau est perçu, par les nouvelles générations, comme si elles étaient *pathologiques* pour l'urbanisation qui les a pourtant façonnées.

3. La contestation du projet d'infrastructures routières : un enjeu territorial de survie

En dépit des indemnités et mesures d'accompagnement prévues pour les personnes et les biens affectés sur tout le tronçon du projet (soit 7,5 kilomètres), les riverains d'Adjamé-village y ont opposé une fin de non-recevoir. Face aux arguments des riverains d'Adjamé-village, une modification d'une des composantes a été envisagée. Il s'agit de la construction d'un viaduc devant enjamber le site du village. Plus précisément, sur la chaussée de 2x2 voies de 0,875 kilomètre (Rapport EIES, 2019) prévue entre l'échangeur de Boribana (commune d'Attécoubé) et l'Indénié (commune d'Adjamé), un viaduc sera construit pour éviter le site du village. Ce viaduc s'étendra sur environ 400 mètres.

Cette modification engendrant des coûts supplémentaires pour le projet rappelle que les villages ébriés, dans leur ensemble, font constamment une lecture qui leur est propre de ce qu'est la transition urbaine abidjanaise et de ce qu'elle leur fait. Du coup, les formes de résistance et de contestation peuvent être appréhendées comme processus de mise en pertinence des enjeux territoriaux et des éventualités dont le projet du « 4^{ème} pont » est porteur. Ces ordres de pertinence renvoient à deux cadres principaux pour les ébriés d'Adjamé-village : i) l'identité de chef-lieu dans la fratrie *bidjan* et ii) les nouvelles formes d'opportunités portées par le processus de transition urbaine.

La question de la survivance des villages des fratries ébriés est d'ordre territorial. Dans cette perspective, chacune des fratries se reconnaît un chef-lieu (Adjamé-Bingerville pour la fratrie *akouai*, Songon-Adjamé pour la fratrie *songon* et Adjamé-village pour la fratrie *bidjan*). La territorialisation de ces différents chefs-lieux se joue à un niveau plus englobant que le seul niveau villageois. Pour tous les villages de la fratrie *bidjan*, Adjamé-village se présente comme un enjeu territorial majeur. Ainsi nuancé par un contexte d'urbanisation où les ressources de vie communautaire dépassent largement

le cadre foncier, résister territorialement devient un enjeu de survie aussi bien pour la fratrie, la communauté villageoise que pour les riverains. Dans un tel contexte, on voit bien que le rapport au territoire a joué et continue de jouer le rôle d'une sorte de « gradient identitaire » à la fois communautaire et au niveau de fratrie. Dès lors, les réactions aux divers projets tranchent avec ce monisme identitaire que l'on plaque aux ébriés et appellent à cerner les dynamiques identitaires et sémiotiques à partir desquelles les villages ébriés vivent et s'approprient la métropolisation de la région abidjanaise.

Quant aux nouvelles formes d'opportunités que présente le même processus d'urbanisation, elles informent sur les nouvelles adaptations que réalisent les villages ébriés face aux nouvelles dynamiques urbaines. Les nouvelles formes de ressources renvoient à une délimitation de territoire opérée par ces villages en fonction de la densité spatiale de l'occupation urbaine. Dans cette perspective, plusieurs villages ébriés insérés dans la ville d'Abidjan, dont Adjamé-village, procède à une délimitation d'une portion du territoire communal. Sur ces portions délimitées, chaque village prélève des taxes sur les activités économiques informelles et parfois sur des places de vente construites par eux-mêmes. Cela se fait à travers une convention tacite avec les autorités municipales des communes où ces villages sont situés. De toute façon, les taxes prélevées sont réparties entre la commune et les instances villageoises.

Conclusion

Dans une tentative de restitution des effets de la transition urbaine abidjanaise, ce texte s'est appuyé sur les revirements de situation à propos du projet de construction du 4^{ème} pont devant relier les communes d'Adjamé, d'Attecoubé et de Yopougon. A l'inverse des analyses présentant les villages ébriés comme victime d'une spoliation ou encore d'expropriation, des perspectives nostalgiques et celles considérant les riverains de ces villages comme étant passifs face au processus de métropolisation, les réflexions menées ici permettent de tirer trois enseignements. Premièrement, la question de l'aménagement de la région peuplée par les fratries ébriés, même si elle a conduit à des délocalisations-recasements, s'est présentée aux riverains de ces villages et continue de se présenter avec une intensité variable comme une alternative salutaire dans le contexte d'une économie agricole peu féconde. Cette alternative est apparue pertinente pour les ébriés au regard des gains financiers obtenus en guise de compensation pour les terres communautaires et individuelles cédées en vue de la métropolisation.

Deuxièmement, la transition urbaine abidjanaise en tant qu'une individualité historique (D. Schnapper, 2012) a contribué largement à façonner des générations entières en transformant les modes et pratiques de vie, leurs trajectoires. Ainsi, l'exemple du projet d'infrastructures routières dit « du 4^{ème} pont » permet voir comment les cycles de conception et mise en route des projets urbains sont parfois en

décalage avec les cycles de production des générations dans les fratries ébriés. En effet, là où les ascendants des riverains d'Adjamé-village ont accepté la cession (pour la deuxième fois) de leur site d'habitation dans les années 1970, les générations actuelles contemporaines des moments où le projet s'éveille après un temps d'abandon estiment que leur village a trop *donnée* à la ville d'Abidjan. La modification du projet initial, à travers un viaduc devant passer au-dessus du village (non-loti par ailleurs), est une réponse à l'opposition d'une fin de non-recevoir. Et ce, dépit du fait que ce village ait bénéficié d'un site de recasement, ait exigé le bitumage des voies de ce site de recasement.

Troisièmement, la figure que représente le village pour la fratrie *bidjan* en fait un enjeu territorial majeur. En effet, Adjamé-village est une sorte de chef-lieu, ou encore de lieu de réunion de leur fratrie. Sa délocalisation, dans un contexte forte urbanisation, apparaît, aux yeux de la fratrie, mais aussi des riverains du village, comme un enjeu territorial de survie.

Références bibliographiques

- Bernier B., (1990). La transition au Japon : le jeu des circonstances dans le passage au capitalisme, *Sociologie et sociétés*, 22 (1), p. 107-126.
- Boti-Bi T. C., et Diby M. K., (1999). Logique et stratégies d'intégration des villages ébriés dans la métropole d'Abidjan, *Cahiers nantais*, n°51, pp. 18-23.
- Debarbieux B., (2009). Territoire-Territorialité-Territorialisation : aujourd'hui encore, et bien moins que demain..., in Vanier M. (dir.), 2009, *Territoires, territorialité, territorialisation*, Presses universitaires de Rennes, p. 19-30.
- Gnabeli R. Y. et Lognon J. L. (2011). Pression urbaine et identité des villages reliques des villes ivoiriennes, *Revue ivoirienne d'anthropologie et d'anthropologie KASA BYA KASA*, n°19, 20-33.
- Hamel J. et Sfia M. (1990). Présentation : Sur la transition, *Sociologie et sociétés*, 22 (1), p. 5-14.
- Hecker A. (2017). Infrastructures et espaces urbains en transition, *Revue géographique de l'Est*, (en ligne), vol. 57, 3-4,
- Kipré P., (1985). *Les villes de Côte d'Ivoire 1893-1940. II. Économie et société urbaine*, Nouvelles éditions africaines, 290 p.
- Mattern J. (2015). Le « pari de la transition » dans la sociologie française. L'exemple de Georges Friedmann, *Cahiers de recherche sociologique*, 58, p. 15-35.
- Oura R. K., (2013). Urbanisation de la métropole abidjanaise et mise en minorité des autochtones ébriés, *Cinq continents*, 8, pp. 150-168.
- Schnapper D. (2012). *La compréhension sociologique : démarche de l'analyse typologique*, PUF, Paris.

- Terrier C. (1996). *Village et terroirs Ebrié dans la ville d'Abidjan : état des lieux dans la perspective de leur intégration à l'environnement urbain*, Rapport d'étude à la demande du Ministère du Logement, du Cadre de Vie et de l'Environnement, Abidjan, novembre.
- Yao G., (2014). Rétrospective de l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire : le cas d'Abidjan, *Revue canadienne de géographie tropicale*, Vol. 1, n°1, pp. 36-48.
- Yapi D. A., (1994). *Les politiques urbaines en Côte d'Ivoire et leurs impacts sur l'habitat non planifié précaire : l'exemple de l'agglomération d'Abidjan*, Thèse Lettres et Sciences Humaines, Saint Denis, Université de Paris 8, 813p.

Annexe



MINISTRE DU LOGEMENT
ET DE L'URBANISME
DIRECTION DU CADRE DE VIE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

*1944 Kouadio Thomas 02522333
Camara Youssouf 53052608*

PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'INDEMNISATION DES SOLS ET DES
CULTURES DU SITE DU CARREFOUR PK 18 ROUTE D'AGBOVILLE

En vue de lotir le site d'environ 50 hectares sis au carrefour PK 18 Route d'AGBOVILLE, commune d'Abobo, il est prévu d'indemniser les parcelles coutumières.

Cette indemnisation est calculée sur la base de Mille (1 000) Francs CFA le mètre carré comprenant l'indemnité de cultures, l'indemnité de sol et de l'indemnité compensatrice du lot de compensation.

En conséquence, Monsieur **AGBETE DJAGNON André**, titulaire de la CNI n° 98C 1422 072633, établie le 04.01.1998 dont copie jointe, détenteur de droits coutumiers sur un terrain d'une superficie de Cent Soixante Onze Mille Trois Cent Six mètres carrés (171 306 m²) situé dans cette zone, cède ce terrain à l'Etat de Côte d'Ivoire, y compris tous ses droits notamment ses droits coutumiers et droits d'usage, pour une indemnisation de Mille Francs CFA le mètre carré.

A ce titre, il lui est dû la somme de Cent Soixante Onze Millions Trois Cent Six Mille Francs CFA (171 306 000 CFA) dont 85 653 000 F ont été versés en Août 1997 et 85 653 000 F CFA à verser à la fin du mois de Novembre 1998 à Monsieur **AGBETE DJAGNON André**. Le présent protocole est relatif au premier versement de 85 653 000 F CFA.

Cette indemnité lui sera versée par l'Etat de COTE D'IVOIRE. Monsieur **AGBETE DJAGNON André** reconnaît que le présent protocole d'accord a son entier agrément et s'engage à ne plus rien réclamer à l'Etat de COTE D'IVOIRE, à quelque titre que ce soit, dès réception du 2^{ème} versement.

Fait à Abidjan (en trois exemplaires originaux), le 04.12.1998

Mr **AGBETE DJAGNON André**
(Précédé de la mention
« Lu et approuvé »)

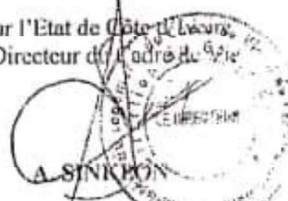
Lu et approuvé
Camara Youssouf

Le Chef du Village d'Anonkoua-Kouté

Relig

TANON ERNEST N'TOKRE

Pour l'Etat de Côte d'Ivoire
Le Directeur du Cadre de Vie



A. SINKPO

Le Directeur des Affaires Administratives
et Financières

A. SINKPO